

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

États financiers
Au 31 décembre 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada

Le 29 mars 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
PRODUITS (annexe A)	413 775	\$ 17 667 725	\$ -	21 930	\$ 289 679	\$ 6 683	\$ 18 399 792	\$ 19 817 700
CHARGES								
Frais d'administration (annexe B)	345 266	17 667 725	-	42 336	335 590	1 523	18 392 440	19 732 425
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	68 509	-	-	(20 406)	(45 911)	5 160	7 352	85 275
AUTRES PRODUITS (CHARGES) (annexe C)	1 904	-	(1 247)	(575)	-	-	82	5 862
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	70 413	\$ -	(1 247)	\$ (20 981)	\$ (45 911)	\$ 5 160	\$ 7 434	\$ 91 137

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 620 505 \$	(472 774) \$	135 000 \$	78 151 \$	152 896 \$	84 308 \$	1 598 086 \$	1 634 757 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	70 413	-	(1 247)	(20 981)	(45 911)	5 160	7 434	91 137
Péréquation (note 7)	-	(2 544)	-	-	-	-	(2 544)	(127 808)
Virements interfonds	(1 247)	-	1 247	-	-	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 689 671 \$	(475 318) \$	135 000 \$	57 170 \$	106 985 \$	89 468 \$	1 602 976 \$	1 598 086 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

BILAN

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
ACTIF								
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse	251 864 \$	277 288 \$	1 536 \$	22 145 \$	64 274 \$	1 575 \$	618 682 \$	625 906 \$
Comptes clients	534 260	829 361	-	50 354	146 003	-	1 559 978	1 595 981
Frais payés d'avance	1 288	-	-	2 080	3 448	-	6 816	7 029
	787 412	1 106 649	1 536	74 579	213 725	1 575	2 185 476	2 228 916
PLACEMENTS (note 3)	-	389 506	130 223	76 945	-	-	596 674	601 763
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	3 789	-	-	-	2 016	-	5 805	6 685
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	204 785	-	-	-	110 396	-	315 181	243 087
	995 986 \$	1 496 155 \$	131 759 \$	151 524 \$	326 137 \$	1 575 \$	3 103 136 \$	3 080 451 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

BILAN (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
PASSIF								
PASSIF À COURT TERME								
Dettes de fonctionnement (note 6)	186 921 \$	984 082 \$	250 000 \$	3 078 \$	76 079 \$	- \$	1 500 160 \$	1 482 365 \$
Sommes dues interfonds	(880 606)	987 391	(253 241)	91 276	143 073	(87 893)	-	-
	(693 685)	1 971 473	(3 241)	94 354	219 152	(87 893)	1 500 160	1 482 365
SOLDES DE FONDS								
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 8)	208 574	-	-	-	112 412	-	320 986	249 772
Non affecté	1 481 097	(475 318)	135 000	57 170	(5 427)	89 468	1 281 990	1 348 314
	1 689 671	(475 318)	135 000	57 170	106 985	89 468	1 602 976	1 598 086
	995 986 \$	1 496 155 \$	131 759 \$	151 524 \$	326 137 \$	1 575 \$	3 103 136 \$	3 080 451 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	7 434 \$	91 137 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 180	2 957
Amortissement des actifs incorporels	41 284	29 946
Péréquation de l'exercice	(2 544)	(127 808)
Perte sur cession de placements	5 089	-

54 443 (3 768)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Comptes clients	36 003	(432 263)
Frais payés d'avance	213	(1 162)
Dettes de fonctionnement	17 795	101 298

108 454 (335 895)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(266 214)	(298 338)
Produit de la cession de placements	266 214	103 865
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 300)	-
Acquisition d'actifs incorporels	(113 378)	(115 186)

(115 678) (309 659)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	-	(30 000)
--	---	----------

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(7 224) (675 554)

ENCAISSE, début de l'exercice

625 906 1 301 460

ENCAISSE, fin de l'exercice

618 682 \$ 625 906 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la Loi des Syndicats professionnels du Québec, a pour objet la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. L'Organisme offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les produits et les charges afférents à la vente de bois sont présentés dans le fonds de la vente de bois.

Les produits du fonds de roulement sont principalement générés par un prélevé sur la vente du bois. Un montant jusqu'à concurrence de 135 000 \$ peut être affecté au fonds de roulement.

Les produits et les charges afférents à l'atteinte des objectifs du plan de mise en valeur des boisés privés du Centre-du-Québec sont présentés dans le fonds d'aménagement.

Les produits et les charges afférents à la prestation de services forestiers sont présentés dans le fonds des services forestiers.

Les produits et les charges afférents à la recherche sont présentés dans le fonds de recherche.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Ventilation des charges

L'Organisme ventile une partie de ses charges de fonctionnement général entre les fonds au prorata des heures travaillées dans ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Équipement informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur des durées de 2 et 10 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

3. PLACEMENTS

	2023	2022
Fonds de la vente de bois		
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 6 %	75 000 \$	75 000 \$
Billet à capital protégé, échéant entre 2026 et 2030	314 506	317 773
	389 506	392 773
Fonds de roulement		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêts, échéant en avril 2026	10 145	10 145
Billet à capital protégé, échéant entre 2026 et 2030	120 078	121 325
	130 223	131 470
Fonds d'aménagement		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêts, échéant en avril 2026	21 582	21 582
Billet à capital protégé, échéant entre 2026 et 2030	55 363	55 938
	76 945	77 520
	596 674 \$	601 763 \$

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des placements est identique à la juste valeur marchande.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale				
Équipement informatique	29 724 \$	27 688 \$	2 036 \$	3 946 \$
Mobilier et équipement	22 290	20 537	1 753	2 531
	52 014	48 225	3 789	6 477
Fonds des services forestiers				
Équipement informatique	4 037	2 197	1 840	-
Mobilier et équipement	1 518	1 342	176	208
	5 555	3 539	2 016	208
	57 569 \$	51 764 \$	5 805 \$	6 685 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total	Total
Fonds d'administration générale				
Logiciels	361 320 \$	156 535 \$	204 785 \$	166 925 \$
Fonds d'aménagement				
Logiciels	2 875	2 875	-	-
Fonds des services forestiers				
Logiciels	183 776	73 380	110 396	76 162
	547 971 \$	232 790 \$	315 181 \$	243 087 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

							2023	2022
	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Comptes fournisseurs	134 278 \$	911 507 \$	250 000 \$	3 078 \$	76 079 \$	- \$	1 374 942 \$	1 397 557 \$
Salaires et vacances à payer	43 319	-	-	-	-	-	43 319	46 983
Sommes à remettre à l'État								
Retenues à la source et contributions	9 324	-	-	-	-	-	9 324	20 091
Taxes à la consommation	-	72 575	-	-	-	-	72 575	17 734
	186 921 \$	984 082 \$	250 000 \$	3 078 \$	76 079 \$	- \$	1 500 160 \$	1 482 365 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

7. PÉRÉQUATION

	2023	2022
Fonds de la vente de bois		
Péréquation de l'exercice	(2 544)	(127 808)

8. SOLDES DE FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	Fonds d'administration générale			Fonds des services forestiers		
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 447 103 \$	173 402 \$	1 620 505 \$	76 526 \$	76 370 \$	152 896 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	100 726	(30 313)	70 413	(31 760)	(14 151)	(45 911)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(65 485)	65 485	-	(50 193)	50 193	-
Virements interfonds	(1 247)	-	(1 247)	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 481 097 \$	208 574 \$	1 689 671 \$	(5 427) \$	112 412 \$	106 985 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client.

Pour les autres créances, l'Organisme évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

A - PRODUITS

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Ventes	- \$	17 667 725 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	17 667 725 \$	19 042 162 \$
Inscription aux cours	-	-	-	5 300	-	-	5 300	4 116
Prélevés	330 761	-	-	9 190	-	6 683	346 634	370 077
Reconnaissance - producteurs forestiers	81 063	-	-	-	-	-	81 063	77 969
Services professionnels	-	-	-	-	79 457	-	79 457	27 524
Subventions	-	-	-	-	210 222	-	210 222	288 432
Transfert de connaissances	-	-	-	7 417	-	-	7 417	6 477
Autres	1 951	-	-	23	-	-	1 974	943
	413 775 \$	17 667 725 \$	- \$	21 930 \$	289 679 \$	6 683 \$	18 399 792 \$	19 817 700 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

B - FRAIS D'ADMINISTRATION

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Salaires et charges sociales	169 881 \$	- \$	- \$	2 427 \$	133 401 \$	1 332 \$	307 041 \$	280 460 \$
Abonnements, associations, cotisations, permis et publicité	118	-	-	-	-	-	118	147
Affiliation à la F.P.B.Q.	30 585	-	-	-	-	-	30 585	32 621
Assemblée annuelle du Syndicat	6 800	-	-	-	-	-	6 800	4 398
Assurances	1 503	-	-	-	-	-	1 503	977
Commandites	200	-	-	-	-	-	200	-
Contribution à la Confédération de l'U.P.A.	13 791	-	-	-	-	-	13 791	12 588
Direction du Syndicat (annexe D)	13 958	-	-	-	-	-	13 958	12 036
Distribution aux producteurs et transporteurs	2 424	17 667 725	-	-	-	-	17 670 149	19 042 217
Documentation et frais de bureau	8 184	-	-	533	4 146	50	12 913	13 963
Formation	-	-	-	8 097	1 873	-	9 970	8 609
Frais de déplacement	6 581	-	-	-	10 299	105	16 985	18 566
Frais informatiques	1 269	-	-	-	2 771	-	4 040	4 134
Journal L'Écho Forestier (annexe E)	-	-	-	30 485	-	-	30 485	27 558
Loyer	6 423	-	-	244	5 347	36	12 050	9 590
Reconnaissance - producteurs forestiers	43 887	-	-	-	-	-	43 887	53 114
Services professionnels	9 349	-	-	550	1 100	-	10 999	10 500
Travaux sylvicoles	-	-	-	-	162 502	-	162 502	168 044
Amortissement des immobilisations corporelles	2 688	-	-	-	492	-	3 180	2 957
Amortissement des actifs incorporels	27 625	-	-	-	13 659	-	41 284	29 946
	345 266 \$	17 667 725 \$	- \$	42 336 \$	335 590 \$	1 523 \$	18 392 440 \$	19 732 425 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

C - AUTRES PRODUITS (CHARGES)

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Perte sur cession de placements	(3 267) \$	- \$	(1 247) \$	(575) \$	- \$	- \$	(5 089) \$	- \$
Produits d'intérêts	5 171	-	-	-	-	-	5 171	5 862
	1 904 \$	- \$	(1 247) \$	(575) \$	- \$	- \$	82 \$	5 862 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

D - DIRECTION DU SYNDICAT

Conseil d'administration		
Indemnités de présence	3 375 \$	3 260 \$
Frais de déplacement et autres	756	757
Comités du Syndicat		
Indemnités de présence	2 250	1 915
Frais de déplacement et autres	1 959	795
Réunions diverses		
Indemnités de présence	375	110
Frais de déplacement et autres	243	81
Négociations		
Indemnités de présence	-	110
Frais de déplacement et autres	-	8
Salaire du président	5 000	5 000
	13 958 \$	12 036 \$

E - JOURNAL L'ÉCHO FORESTIER

Salaires et charges sociales	1 223 \$	780 \$
Fournitures de bureau	1 584	1 226
Impression	19 312	17 732
Timbres	8 366	7 820
	30 485 \$	27 558 \$
